

23

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ÀUX ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de 43 465 € au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

Pour la majorité des projets, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

La seule demande nouvelle concerne l'Association pour les Gens du Voyage qui souhaite ouvrir un lieu d'accueil et de convivialité pour toutes les familles du quartier Hannaux/Frécot/Barral. Le local de 100 m² fonctionnera du lundi au samedi de 16h00 à 22h00 avec pour objectif de faire se rencontrer les différentes minorités représentées dans le quartier mais également de favoriser la solidarité intergénérationnelle. L'association organisera également un atelier autour de la pratique de la guitare, des rencontres festives et repas culturels où les familles pourront mettre en valeur le savoir faire de leur culture d'origine. Compte tenu de l'intérêt de cette initiative pour le quartier, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de l'association en lui accordant une subvention de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 43 465€.

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe	500 €
- Association Familiale Borny 2000	925 €
- Association Famille Lorraine de Borny	7 415 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz Queueulé	640 €
- Scouts de France 12ème Ste Thérèse (Guy de Larigaudie)	1 000 €
- Action Catholique des Enfants	300 €
- Ligue de l'Enseignement	2 390 €
- Jeunesse Etudiante Chrétienne (J.E.C.)	300 €
- Club U.N.E.S.C.O.	1 015 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	5 000 €
- Amicale de la Corchade (ACOR)	1 300 €
- Association Carrefour	2 600 €
- Planète Verte	1 410 €
- Ecole de la Paix – Espace Corchade	1 030 €
- Association Dounia	8 000 €
- Centre Culturel d'Anatolie	2 000 €
- C.P.N. Les Coquelicots	1 000 €
- Association Familiale de Vallières	4 640 €
- Association Pour les Gens du Voyage	2 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI